



**ALM ES  
OBLIGATIONS EURO  
ISR**

**Rapport annuel**

**30 décembre 2016**

Société de gestion : AGICAM

Siège social : 14 rue Auber - 75009 Paris

Dépositaire : Caceis Bank France

## ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

### RAPPORT DE GESTION

Identification de l'OPC	3
Politique d'investissement	7
Frais de gestion	12

### COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	13
Bilan Passif	14
Hors-Bilan	15
Compte de résultat	16

### COMPTES ANNUELS - ANNEXE

Règles et méthodes comptables	17
Evolution de l'actif net	19
Ventilation des souscriptions / rachats	20
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	21
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	21
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	22
Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan	22
Ventilation par nature des créances et dettes	23
Complément d'information	24
Affectation du résultat	27
Résultats et autres éléments	29

Inventaire Détaillé	30
---------------------	----

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Certification	31
---------------	----



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR**  
(Code AMF – part A : 990000084479)  
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par Agicam – Groupe AG2R LA MONDIALE

**Objectifs et politique d'investissement :**

Le fonds « **ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR** » classé dans la catégorie « **Obligations et autres titres de créance libellés en euro** » est un FCPE nourricier de l'OPCVM maître « **ALM OBLIG EURO ISR** », part IC (Code ISIN : FR0007021324) également classé dans la catégorie « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». Il est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de cet OPCVM et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds nourricier peut être inférieure à celle du fonds maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

**Rappel de l'objectif de gestion et stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :**

« Le fonds « **ALM OBLIG EURO ISR** » a pour objectif de surperformer l'indice **Barclays Euro Aggregate**, évalué sur les cours de clôture (coupons réinvestis), par le biais d'investissement en valeurs « socialement responsable ».

L'indice **Barclays Euro Aggregate** est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ». L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées. Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

**90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC gérés ou non par Agicam dits socialement responsables (ISR) et intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).**

Le processus de sélection de titres vifs ISR est basé sur la collecte d'informations extra financières sur les émetteurs des titres représentatifs de l'orientation de gestion du fonds.

Une sélection d'OPC ISR externes est, elle, obtenue par application de critères d'éligibilité définis par la gestion et par la conduite d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC.

Les OPC ISR gérés par Agicam répondent au processus interne de sélection de titres ISR décrit ci-dessus.

Le fonds peut être investi en :

- **Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est supérieure ou égale à BBB-** (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) autorisés jusqu'à 100% de l'actif net du fonds.
- **Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est inférieure à BBB-** (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) mais supérieure ou égale à BB (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : autorisés jusqu'à 10% de l'actif net du fonds
- **Parts de fonds de titrisations faisant l'objet d'une notation minimale AAA** (ou jugée équivalente selon l'analyse de la

société de gestion) (ou véhicule étranger de titrisation équivalent négocié sur un marché réglementé d'un pays membre de l'OCDE et libellé dans la devise d'un de ces pays) : autorisés dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

- **Obligations et autres titres de créances non libellés en euro, cotés sur un marché réglementé de l'OCDE, dont la notation est supérieure ou égale à BBB-** (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : limités à 5% de l'actif net.
- **Obligations convertibles** : limitées à 10% de l'actif net ;
- **Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union européenne répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10% de l'actif net et de classification AMF ou catégories suivantes :**
  - « Monétaires » et/ou
  - « Monétaires court terme » et/ou
  - « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » et/ou
  - « Diversifiés ».

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.

**Le fonds s'inscrit dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.**

Afin de couvrir le fonds contre le risque de taux, le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'union européenne. »

**Le fonds (part A) capitalise ses revenus**

La valeur liquidative est calculée en euro chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) selon les dispositifs mis en place dans l'entreprise. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts.

Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

**Profil de risque et de rendement :**

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement du fonds maître lié à son investissement en obligations libellés en euro. Le profil de risque et de rendement du fonds nourricier n'est pas différent de celui du fonds maître et est par conséquent classé dans la catégorie [3].

**Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur :**

« **Risque de crédit** : risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier.

**Risque de contrepartie** : le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. »

Les modalités de souscription et de rachat dans le fonds maître sont disponibles dans le prospectus complet du fonds maître.

## Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,59% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

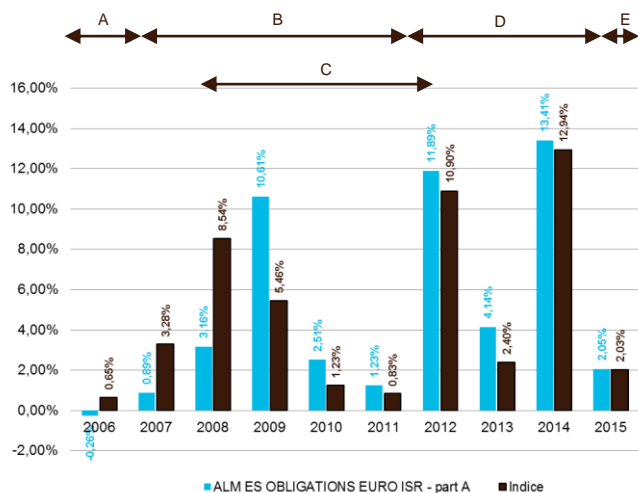
Les **frais d'entrée et de sortie** communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*)Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2015 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. **Les frais courants ont été calculés dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 18 septembre 2015, le fonds devient un fonds nourricier de l'OPCVM « ALM OBLIG EURO ISR ».** Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre et son montant exact figure dans le rapport annuel du fonds. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.**

## Performances passées :



- A : FCPE non nourricier  
Indicateur de référence : EuroMTS 3-5 ans (ouverture)
- B : FCPE nourricier du FCP maître AG2R Obligations ISR  
Indicateur de référence : EuroMTS 3-5 ans (ouverture)
- C : Indicateur de référence : EuroMTS 3-5 ans (clôture)
- D : FCPE non nourricier  
Indicateur de référence : EuroMTS global (clôture)
- E : FCPE nourricier de l'OPCVM maître ALM OBLIG EURO ISR  
Indicateur de référence : Barclays Euro Aggregate

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- la part A du fonds ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR a été créée en 2004 ;
- la monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.
- les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. **A compter du 18 septembre 2015, le fonds devient un fonds nourricier de référence « Barclays Euro Aggregate, évalué sur les cours de clôture (coupons réinvestis) »**

## Informations pratiques :

- **Dépositaire : CACEIS BANK**
- **Teneur de compte :** désigné par l'entreprise
- **Forme juridique :** fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds et son maître** (règlement/prospectus/rapport annuel/documents périodiques) : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris** ou sur le site Internet [www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques** notamment la valeur liquidative : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris** ou sur le site Internet [www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)).
- **Catégories de parts :** Ce fonds est constitué d'une autre catégorie de parts.
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance :** le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance, à l'exception des modifications consécutives à une mutation du fonds maître.  
Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
  - 2 membres, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élus directement par les porteurs de parts, ou désignés par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
  - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'Agicam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du fonds.

**Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).**

**Agicam est agréée en France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2016.**





Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR**  
(Code AMF – part B : 990000115609)  
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par Agicam – Groupe AG2R LA MONDIALE

**Objectifs et politique d'investissement :**

Le fonds « ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR » classé dans la catégorie « **Obligations et autres titres de créance libellés en euro** » est un FCPE nourricier du fonds maître « ALM OBLIG EURO ISR, part IC » (Code ISIN : FR0007021324) également classé dans la catégorie « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». Il est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de Ce fonds et à titre accessoire en liquidités. La performance du FCPE nourricier peut être inférieure à celle du fonds maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

**Rappel de l'objectif de gestion et stratégie d'investissement du fonds maître :**

« Le fonds « ALM OBLIG EURO ISR » a pour objectif de surperformer l'indice **Barclays Euro Aggregate**, évalué sur les cours de clôture (coupons réinvestis), par le biais d'investissement en valeurs « socialement responsable ».

L'indice Barclays Euro Aggregate est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ». L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées. Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC gérés ou non par Agicam dits socialement responsables (ISR) et intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le processus de sélection de titres vifs ISR est basé sur la collecte d'informations extra financières sur les émetteurs des titres représentatifs de l'orientation de gestion du fonds.

Une sélection d'OPC ISR externes est, elle, obtenue par application de critères d'éligibilité définis par la gestion et par la conduite d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC.

Les OPC ISR gérés par Agicam répondent au processus interne de sélection de titres ISR décrit ci-dessus.

Le fonds peut être investi en :

- **Obligations, et autres titres de créances libellés en euro**, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) autorisés jusqu'à 100% de l'actif net du fonds.
- **Obligations, et autres titres de créances libellés en euro**, dont la notation est inférieure à BBB- (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) mais supérieure ou égale à BB (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : autorisés jusqu'à 10% de l'actif net du fonds.

- **Parts de fonds de titrisations** faisant l'objet d'une notation minimale AAA (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) (ou véhicule étranger de titrisation équivalent négocié sur un marché réglementé d'un pays membre de l'OCDE et libellé dans la devise d'un de ces pays) : autorisés dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.
- **Obligations et autres titres de créances non libellés en euro**, cotés sur un marché réglementé de l'OCDE, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : limités à 5% de l'actif net.
- **Obligations convertibles** : limitées à 10% de l'actif net
- **Parts ou actions d'OPCVM** de droit français ou étranger, et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union Européenne répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier de classification AMF ou catégories suivantes : « Monétaires » et/ou « Monétaires court terme » et « Obligations et autres titres de créances libellés en euros », « Diversifiés » dans la limite de 10% de l'actif net.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.

**Le fonds s'inscrit dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.**

Afin de couvrir le fonds contre le risque de taux, le gérant peut investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'Union européenne. »

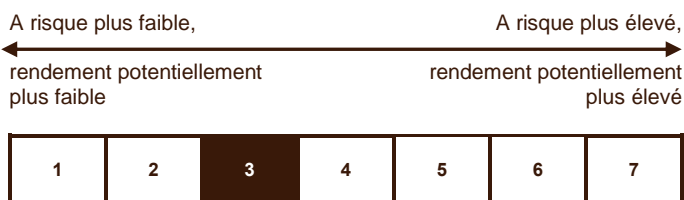
Le fonds (part B) **capitalise** ses revenus.

La valeur liquidative est calculée en euro chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) selon les dispositifs mis en place dans l'entreprise. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts.

Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

**Recommandation** : La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

**Profil de risque et de rendement :**



- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement du fonds maître lié à son investissement en obligations libellés en euro. Le profil de risque et de rendement du fonds nourricier n'est pas différent de celui du fonds maître et est par conséquent classé dans la catégorie [3].

**Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur :**

« **Risque de crédit** : risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier.

**Risque de contrepartie** : le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. »

Les modalités de souscription et de rachat dans le fonds maître sont disponibles dans le prospectus complet du fonds maître.

**Frais :**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,14% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*)Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2015 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.**

**Performances passées :**

**Le graphique de performances du fonds (part B) sera complété à la fin de la première année civile complète.**

- le fonds « ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR » a été créé en 2004 ;
- la part B du fonds « ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR » a été créée en 2015.
- **A compter du 18 septembre 2015, le fonds devient un fonds nourricier du fonds « ALM OBLIG EURO ISR » qui a pour indicateur de référence « Barclays Euro Aggregate, évalué sur les cours de clôture (coupons réinvestis) »**

**Informations pratiques :**

- **Dépositaire : CACEIS BANK**
- **Teneur de compte :** désigné par l'entreprise
- **Forme juridique :** fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds et son maître** (règlement/prospectus/rapport annuel/documents périodiques) : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris** ou sur le site Internet [www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques** notamment la valeur liquidative : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris** ou sur le site Internet [www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)).
- **Catégories de parts :** Ce fonds est constitué d'une autre catégorie de parts.
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance :** le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance, à l'exception des modifications consécutives à une mutation du fonds maître.  
Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
  - 2 membres, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élus directement par les porteurs de parts, ou désignés par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
  - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'Agicam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du fonds.

**Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).**

**Agicam est agréée en France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2016.**

## Politique d'investissement

### I. Politique de gestion

#### 1. Scénario macroéconomique

La croissance mondiale a nettement accéléré en fin d'année (3,1% au 3<sup>ème</sup> trimestre) après un début d'année un peu faible (respectivement 2,2% et 2,6% au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre).

Aux États-Unis, la consommation privée a ralenti en début d'année malgré la solidité du marché du travail et la faiblesse des prix du pétrole, pour fortement rebondir par la suite. Le commerce extérieur a aussi été un important moteur de croissance au 3<sup>ème</sup> trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la croissance devrait cependant rester bien inférieure à la moyenne historique en atteignant environ 1,7%.

En zone euro, l'activité s'est maintenue vers 1,5% toute l'année. L'économie espagnole est restée très dynamique (environ 3,2% de croissance annuelle) alors que l'Italie peine à accélérer (1,0%). En Allemagne, l'activité a ralenti en milieu d'année ; mais la croissance devrait tout de même rester à environ 1,8% en moyenne annuelle. En France, le PIB avait fortement progressé en début d'année (2,4% au 1<sup>er</sup> trimestre) pour ensuite nettement ralentir, affecté par la faiblesse de la consommation. La croissance annuelle devrait à peine dépasser 1%.

En mars, afin de relancer l'inflation et le crédit au secteur privé, la BCE a annoncé de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire : une baisse de ses taux directeurs, des opérations de refinancement à long terme des banques et une augmentation des achats obligataires à 80 Mds par mois, dont des titres de dette privée non bancaire. En décembre elle a prolongé le programme d'achat d'actifs delà de mars 2017, mais à un rythme réduit de 60 Mds par mois, jusqu'à la fin de l'année 2017 (au moins).

Après plusieurs mois de recul des prix, l'inflation est redevenue positive vers le milieu d'année et a atteint 1,1% en glissement annuel en décembre. Cependant, l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est restée faible (0,9%).

Au Royaume-Uni, la croissance n'a pas montré de signe tangible de ralentissement depuis l'annonce du Brexit : le PIB a progressé de 2,3% au 3<sup>ème</sup> trimestre. Au Japon, la croissance a été plus forte qu'attendue au premier semestre, mais devrait rester modeste sur l'ensemble de l'année (1%). En Chine, la croissance a temporairement ralenti au 1<sup>er</sup> trimestre (4,9%) mais est repassée au-dessus de 7% sur le reste de l'année, grâce au dynamisme de la demande domestique. Le bilan est contrasté parmi les autres pays émergents : l'Inde enregistre toujours une croissance supérieure à 7%, la Russie semble sortir de récession ; mais l'économie brésilienne se contracte toujours.

#### **Marchés financiers : performances positives des actions et des obligations**

Les taux monétaires européens ont fortement baissé en début d'année, avec la baisse du taux de dépôt de la BCE à -0,40%. Depuis, ils se sont stabilisés sur des niveaux très négatifs. L'EONIA s'établit à -0,33% fin 2016 et l'Euribor 3 mois à -0,32%. Tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2016, les taux longs ont baissé pour atteindre des points bas historiques au cours de l'été, en zone euro comme aux États-Unis. Cette tendance s'est inversée à l'automne et surtout après l'élection de Donald Trump, les marchés anticipant une politique monétaire moins accommodante, en réponse à l'accélération de l'inflation et l'assouplissement (éventuel) de la politique budgétaire américaine. La Fed n'a procédé qu'à une seule hausse de taux dans l'année (en décembre), mais a en effet durci le ton en décembre en indiquant 3 hausses pour 2017.

Les taux 10 ans américains, qui avaient atteint un point bas à 1,36% en juillet, sont fortement remontés en terminant l'année à 2,44%. La remontée des taux aux États-Unis a en partie entraîné les taux européens, mais dans une moindre mesure étant donné la politique monétaire toujours très accommodante de la BCE. Les taux 10 ans en France s'établissent ainsi à 0,68% fin 2016, après avoir baissé jusqu'à 0,10% en juillet ; les taux 10 ans allemands, négatifs tout au long du 3<sup>ème</sup> trimestre, sont remontés à 0,21%. Cependant, cette remontée n'a pas compensé la baisse du 1<sup>er</sup> semestre : les taux longs européens enregistrent une baisse sur l'ensemble de l'année.

Ceci correspond à une hausse du prix des obligations : les performances obligataires sont donc positives en 2016 : l'indice des emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans progresse de 3,9%. Les marchés boursiers ont été affectés en début d'année par les inquiétudes sur la croissance chinoise et la chute des prix pétroliers.

Après la levée de ces incertitudes, et malgré un calendrier politique chargé, les marchés américains ont fortement rebondi à compter du printemps 2016 et ont progressé jusqu'à la fin de l'année. Le S&P 500 affiche une performance annuelle de 15,3% (dividendes réinvestis, en euros). Les marchés européens n'ont rebondi que bien plus tard. Leurs performances sont donc plus modestes : les actions françaises ont progressé de 8,9% sur l'année, soit nettement plus que les actions européennes (4,1%), tirées à la baisse par la faible performance de la bourse italienne.

## 2. Politique de gestion

### Rappel de l'objectif du fonds et de son mode de gestion

ALM ES Obligations Euro ISR est nourricier du fonds ALM Oblig Euro ISR (Part IC) dont voici les commentaires de gestion annuels :

*« Le thème du premier trimestre a été celui de la Chine et de la chute des prix des matières premières ; le début d'année a été abordé prudemment avec peu de positions marquées ; plutôt légèrement surpondéré périphérique et en sensibilité globalement ; seule une position en Casino 2019 (1%) allait se montrer assez pénalisant au cours du premier mois : la société attaquée par un fonds « activiste » sur l'exactitude de ces états financiers voyait ses taux de rendement s'envoler, mouvement accentué par la menace de dégradation en statut d'obligation haut rendement par l'agence de notation qui la notait. La position a été doublée en allongeant la maturité du titre courant janvier quand la valorisation de casino correspondait à celle de titres « high yield » du même secteur ; le but était de profiter d'une clause des obligations casino qui donnait une bonification de coupon de 1,25% en cas de dégradation des titres en obligation haut rendement ce qui garantissait une hausse de prix du titre proportionnelle à sa durée. La stratégie a payé et a été vendue courant Mars lorsque les choses sont revenues à la normale sur l'émetteur.*

*Ensuite, alors que les valeurs liées aux matières premières étaient « massacrées », il a été jugé que la position sur ces titres et le sentiment du marché sur l'environnement économique globale étaient excessifs. Des valeurs liées au pétrole ou aux matières ont donc été achetées telles BHP, Anglo American, Total, Repsol sur des maturités intermédiaires ; ces positions n'ont pas été gardées assez longtemps malheureusement ; les prises de bénéfice ont été rapides car la stratégie a fonctionné rapidement alors que lors de sa réunion de mars, la banque centrale européenne appuyait encore sur l'accélérateur en augmentant le volume d'achat mensuel de titres et surtout en incluant dans son programme d'achat les obligations d'émetteurs privés européens ayant au moins un rating investment-grade ; ce dernier point allait déclencher un fort resserrement des spreads du secteur privé non financier.*

*Le portefeuille termine le T1 avec une sensibilité à 106% de celle de son indice venant essentiellement d'une surpondération sur l'Espagne et l'Italie*

*Le deuxième trimestre a été moins actif ; la proximité du vote britannique sur l'appartenance britannique à l'union européenne, le nouveau vote espagnol pour le parlement, nous ont fait réduire les risques et se positionner au plus proche de l'indice. Après le choc du Brexit et le mouvement d'aversion aux risques qui a eu lieu, le portefeuille a été renforcé en obligations du secteur privé entrant dans le cadre du programme d'achat de la BCE pour environ 7% en poids et de 6% de la sensibilité du portefeuille.*

*Au T3, après avoir pris rapidement nos bénéfices sur les quelques valeurs industrielles qui ont été achetées juste après le Brexit, le résultat des élections espagnoles nous a incité à surpondérer assez massivement l'Espagne au détriment notamment des obligations du secteur privé et des obligations du gouvernement italien. Cela a été par la même occasion notre principale source de surperformance avec l'exposition que nous avons en LT2 bancaire.*

*Le dernier trimestre de l'année a été celui où on a essentiellement cherché à consolider la performance en réduisant le risque. Il y a eu quand même quelques événements qui auront leur importance pour l'année 2017.*

*D'abord la rumeur de réduction des achats de la BCE : si cela a été démenti en paroles et en actes par les membres de la BCE mais surtout par la prolongation du programme d'achat de la BCE jusqu'à la fin de 2017, c'est un thème qui reviendra quelque part en 2017.*

*Ensuite, il y a eu le référendum italien et la démission du premier ministre Matteo Renzi : ça ne va pas aider l'Italie à sortir de son marasme, et si en plus on ajoute le problème bancaire italien, cela ne promet rien de très bon pour le pays en 2017 même si des commencements de solution pour le système bancaire ont été trouvés.*

*Enfin et surtout, la victoire de D. Trump et des républicains à la chambre des représentants et au sénat ont donné l'espoir au marché d'une relance économique budgétaire dans un pays où la croissance s'est*



renforcée au second semestre et où le marché de l'emploi devient tendu ; si le programme est transformé en actes, cela pourrait pousser la Fed à être plus active et agressive au cours des années qui viennent.

En conséquence, l'exposition à la partie longue de la courbe des taux a été réduite, l'exposition à la dette italienne également et les obligations du secteur privé fortement renforcée sur la partie intermédiaire de la courbe pour essayer d'avoir un taux de rendement décent.

En termes de sensibilité, il n'y a pas eu de pari pris au cours des trois derniers trimestres. »

(\*) La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

### 3. Perspectives

#### **Perspectives 2017 : accélération de la croissance et des prix.**

L'excédent d'offre de pétrole devrait disparaître cette année, surtout après l'accord de l'OPEP pour modérer la production jusqu'en mai, permettant une stabilisation des prix entre 55-60 dollars le baril.

L'inflation d'ensemble devrait de ce fait rejoindre, puis dépasser l'inflation sous-jacente (actuellement à 0,9% en zone euro et 2,1% aux Etats-Unis). En moyenne annuelle, elle gagnerait plus d'un point, pour atteindre 1,5% en zone euro et 2,5% aux Etats-Unis. L'accélération de la croissance mondiale fin 2016 lui donne un effet d'acquis favorable pour 2017 : elle devrait atteindre 3%, après 2,4% en 2016.

Les Etats-Unis devraient renouer avec une croissance annuelle d'environ 2,5% et la Chine ralentir à peine, vers 6,5%. La zone euro se maintiendrait sur un rythme proche de 1,5 à 2% : mais elle connaîtra une année électorale chargée, avec des élections générales aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et peut-être en Italie, qui pourraient remettre en cause le consensus sur la politique économique de la zone.

Pour soutenir un retour de l'inflation vers 2%, la BCE devrait pratiquer des taux d'intérêt négatifs jusqu'à la mi-2018 au moins et achètera près de 800 Mds € d'obligations cette année. Aux Etats-Unis en revanche, la Fed a durci le ton en indiquant 3 hausses de taux (75pb) pour l'année. Les taux longs américains s'orientent donc à la hausse pour refléter ce changement de régime, entraînant en partie les taux longs européens. Une hausse modérée des taux longs ne devrait pas empêcher une poursuite de la reprise boursière européenne, soutenue par des taux de dividendes élevés de 3,6% et des perspectives de hausse des bénéfices de 10 à 15% sur l'année.

#### **Avertissement :**

***Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AGICAM sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AGICAM.***

***En aucun cas, la responsabilité d'AGICAM ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.***

## II. Performances

Part A	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
Actif net	30 198 955,90 €	32 929 512,54 €	44 357 006,10 €	109 605 184,63 €	129 152 267,63 €
Nombre de parts	214 797,6351	224 911,1245	266 296,3105	646 834,5451	736 968,2536
VL	140,59 €	146,41 €	166,57 €	169,44 €	175,24 €
Performance cumulée du FCPE	11,89%	4,14%	13,77%	1,72%	3,42%
Performance cumulée de l'indice de référence : Barclays Euro Aggregate (*)	10,90%	2,40%	13,33%	1,68%*	3,32%*

(\*)Nouvel indice de référence depuis le 18/09/2015 (Ancien indice : EuroMTS Global (Clôture avec CR)).

Part B	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
Actif net	-	-	-	669 803,50 €	771 809,19 €
Nombre de parts	-	-	-	66 637,5374	73 875,5064
VL	-	-	-	10,05 €	10,44 €
Performance cumulée du FCPE	-	-	-	-	3,88%
Performance cumulée de l'indice de référence : Barclays Euro Aggregate (*)	-	-	-	-	3,32%

(\*)Nouvel indice de référence depuis le 18/09/2015 (Ancien indice : EuroMTS Global (Clôture avec CR)).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

### 1. Affectation des sommes distribuables

Capitalisation dans le fonds.

### 2. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALM OBLIGATIONS EUR ISR IC	14 041 772,73	491 225,80

### 3. Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Néant.

### 4. Changements affectant le fonds

- Le 16 février 2016 :
  - mise à jour des performances et des frais courants dans le DICI.
- Le 22 décembre 2016 :
  - mise en conformité avec le prospectus du fonds maître (nouvelle rédaction du filtre ISR).
- Le 30 décembre 2016 :
  - mise en conformité avec le prospectus du fonds maître (uniformisation de la rédaction du filtre ISR).

## III. La Déontologie

### 1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe ;
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

### 2. Politique de meilleure exécution

Conformément à l'article 314-75 du RGAMF, la politique de meilleure exécution est disponible auprès de la société de gestion.

### 3. Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du RGAMF, le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible auprès de la société de gestion.

### 4. Exercice des droits de vote

Conformément à l'article 314-101 du RGAMF, le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion.

### 5. Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte – Article 173

Conformément au décret d'application n°2015-1850 du 29 décembre 2015.

Les informations relatives à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.agicam.fr](http://www.agicam.fr).

### 6. Politique de rémunération

Les informations concernant la politique de rémunération du personnel d'Agicam se trouvent sur le site d'Agicam ([www.agicam.fr](http://www.agicam.fr)).

### 7. Informations sur les produits à effets de levier

Le FCPE n'est pas concerné.

### 8. Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

**Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable :**

CACEIS FA 1/3, place Valhubert -75013 Paris

## Frais de gestion

Parts ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR A

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,50%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,29%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,29%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-
<b>Autres frais supportés par l'OPC</b>	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,79%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	-

Parts ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR B

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>-%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,29%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,29%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-
<b>Autres frais supportés par l'OPC</b>	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,29%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,40%</b>

Les pourcentages présentés dans ce tableau ont été arrondis au plus proche à la deuxième décimale.



## Bilan Actif

**Bilan Actif au 30/12/2016**

**Portefeuille : 139004 ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR**

	<b>30/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>127 837 574,88</b>	<b>109 726 934,52</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>127 837 574,88</b>	<b>109 726 934,52</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>CRÉANCES</b>	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 196 193,11</b>	<b>599 047,89</b>
Liquidités	2 196 193,11	599 047,89
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>130 033 767,99</b>	<b>110 325 982,41</b>

## Bilan Passif

### Bilan Passif au 30/12/2016

Portefeuille : 139004 ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

	30/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	-	-
Capital	130 552 423,45	106 238 018,22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	<b>16 604,30</b>	<b>2 773 749,43</b>
Résultat de l'exercice (a, b)	-644 950,93	1 263 220,48
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>129 924 076,82</b>	<b>110 274 988,13</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>DETTES</b>	<b>109 691,17</b>	<b>50 994,28</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	109 691,17	50 994,28
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>130 033 767,99</b>	<b>110 325 982,41</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors Bilan

Hors-bilan au 30/12/2016

Portefeuille : 139004 ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

	30/12/2016	31/12/2015
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

Compte de résultat au 30/12/2016

Portefeuille : 139004 ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	748 931,64
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-</b>	<b>748 931,64</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	88,48	796,51
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>88,48</b>	<b>796,51</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-88,48</b>	<b>748 135,13</b>
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	619 873,77	269 443,99
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	2 950,68	556,04
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-617 011,57</b>	<b>479 247,18</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-27 939,36	783 973,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-644 950,93</b>	<b>1 263 220,48</b>



## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de fonctionnement et de gestion de la part A sont à la charge du fonds. Ils sont fixés à 0,50% TTC maximum de l'actif net. Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion de la part B sont à la charge de l'entreprise. Ils sont fixés à 0,40% TTC maximum de l'actif net. Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Sur la période, le taux de frais de gestion appliqué sur la part A s'est élevé à 0,50% TTC ; le taux de frais de gestion appliqué sur la part B s'est élevé à 0,40% TTC.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Parts A et B</b>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Le résultat net ainsi que les plus-values réalisées sont intégralement capitalisés chaque année. Il en va de même des crédits d'impôt qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs.

## Evolution de l'actif net

### Evolution de l'actif net au 30/12/2016

Portefeuille : 139004 ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

	30/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>110 274 988,13</b>	<b>44 357 006,10</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	33 996 775,84	76 654 004,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-18 291 540,70	-11 738 854,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 027,58	2 802 902,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-0,03	-1 552 335,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-32 504,15
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 544 065,85	-771 858,39
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 371 894,75	827 828,90
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-827 828,90	-1 599 687,29
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-617 011,57	479 247,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	771,72	77 379,86
<b>ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>129 924 076,82</b>	<b>110 274 988,13</b>

\* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

\*Exercice 2015 : Soutle sur fusion de 77 379,86€.

Exercice 2016 : Résultat de fusion : 771,72€

## Ventilation des souscriptions / rachats

### Souscriptions rachats au 30/12/2016

Portefeuille : 139004 ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>33 996 775,84</b>	<b>76 654 004,04</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	4 055 802,53	2 016 548,98
Intérêts de retard versés par l'entreprise	-	-
Versements au titre du plan d'épargne	16 618 559,49	7 992 055,45
- versements volontaires des salariés	11 432 408,87	5 695 039,90
- abondements de l'entreprise	5 186 150,62	2 297 015,55
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	13 322 413,82	66 645 399,61
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	67 777,77	15 089,86
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>18 291 540,70</b>	<b>11 738 854,44</b>
Rachats volontaires des salariés	12 547 900,09	5 294 754,79
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	5 743 640,61	6 444 099,65

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

## Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## Ventilation par devise de cotation

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
<b>Actif</b>								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

# Comptes annuels - Annexe

## Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	30/12/2016
<b>Total des créances</b>		-
Dettes	Frais de gestion	- 109 691,17
<b>Total des dettes</b>		<b>- 109 691,17</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>- 109 691,17</b>

## Complément d'information

### CAPITAUX PROPRES

#### Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	194 580,7974	33 880 219,12
Parts rachetées durant l'exercice	-104 447,0889	-18 250 269,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	736 968,2536	
<b>B</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	11 189,5186	116 556,72
Parts rachetées durant l'exercice	-3 951,5496	-41 270,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 875,5064	

#### Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>A</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	100 548,87
Montant des commissions de souscription perçues	100 548,87
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	100 548,87
Montant des commissions de souscription rétrocédées	100 548,87
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-
<b>B</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	600,77
Montant des commissions de souscription perçues	600,77
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	600,77
Montant des commissions de souscription rétrocédées	600,77
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

## FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2016
<b>A</b>	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	616 782,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-139,35
<b>B</b>	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-0,84

## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2016
- Garanties reçues par l'OPC	-
- dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

## AUTRES INFORMATIONS

### Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2016
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

### Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2016
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

### Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	30/12/2016
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			127 837 574,88
	FR0007021324	ALM OBLIGATIONS EUR ISR IC	127 837 574,88
Instruments financiers à terme			-
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>127 837 574,88</b>

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-644 950,93	1 263 220,48
<b>Total</b>	<b>-644 950,93</b>	<b>1 263 220,48</b>

	30/12/2016	31/12/2015
<b>A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-644 949,51	1 263 221,15
<b>Total</b>	<b>-644 949,51</b>	<b>1 263 221,15</b>

	30/12/2016	31/12/2015
<b>B</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,42	-0,67
<b>Total</b>	<b>-1,42</b>	<b>-0,67</b>



## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 604,30	2 773 749,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>16 604,30</b>	<b>2 773 749,43</b>

	30/12/2016	31/12/2015
<b>A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	16 505,74	2 773 297,24
<b>Total</b>	<b>16 505,74</b>	<b>2 773 297,24</b>

	30/12/2016	31/12/2015
<b>B</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	98,56	452,19
<b>Total</b>	<b>98,56</b>	<b>452,19</b>

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
<b>ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR A</b>					
Actif net en EUR	30 198 955,90	32 929 512,54	44 357 006,10	109 605 184,63	129 152 267,63
Nombre de titres	214 797,6351	224 911,1245	266 296,3105	646 834,5451	736 968,2536
Valeur liquidative unitaire en EUR	140,59	146,41	166,57	169,44	175,24
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	4,63	12,40	4,28	0,02
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	2,06	3,52	4,43	1,95	-0,87
<b>ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR B</b>					
Actif net en EUR	-	-	-	669 803,50	771 809,19
Nombre de titres	-	-	-	66 637,5374	73 875,5064
Valeur liquidative unitaire en EUR	-	-	-	10,05	10,44
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-	-	-	-	-

## Inventaire des instruments financiers au 30/12/2016

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ALM OBLIGATIONS EUR ISR IC	EUR	37 328	127 837 574,88	98,39
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>127 837 574,88</b>	<b>98,39</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>127 837 574,88</b>	<b>98,39</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>127 837 574,88</b>	<b>98,39</b>
<b>Dettes</b>			<b>-109 691,17</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 196 193,11</b>	<b>1,69</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>127 837 574,88</b>	<b>98,39</b>
<b>Dettes</b>			<b>-109 691,17</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 196 193,11</b>	<b>1,69</b>
<b>Actif net</b>			<b>129 924 076,82</b>	<b>100,00</b>

# Rapport du Commissaire aux comptes



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fonds d'Epargne Salariale ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

14, rue Auber - 75009 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds d'Epargne Salariale ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme  
d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de  
surveillance. Inscrite au Tableau  
de l'Ordre à Paris sous le n° 14-  
30060101 et à la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Echo  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 728 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 728 417

# Rapport du Commissaire aux comptes



Fonds d'Epargne Salariale

ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

11 avril 2017

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le fonds et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 11 avril 2017

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Pascal Lagand  
Associé